

Fiche descriptive générique

Juridique

Les formes de l'entreprise culturelle et la fiscalité des associations

Version au 25/01/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Techniques de création d'entreprises culturelles, déterminer le bon statut

PUBLIC CONCERNÉ

Tout porteur de projets culturels existants ou à venir qui souhaite connaître les différents types de structuration juridique possible

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir structurer son projet de création d'entreprise culturelle
- Vérifier la faisabilité par rapport aux différentes options possibles (association relevant de la Loi du 01/07/1901 ou entreprises commerciales)

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucune connaissance particulière préalable.

MODALITÉS D'ADMISSION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

CONTENU

I - Motivations pour créer une entreprise culturelle

- La définition du projet de création d'entreprise culturelle
 - Se poser les bonnes questions
1. Secteur marchand et/ou non-marchand
 2. Les produits et/ou les services
 3. Les publics et les « clients »
 4. Commandes et/ou subventions

II – Le choix de la structure porteuse du projet culturel

- Tableau comparatif des structures porteuses de projets culturels : outil d'aide à la faisabilité
 - L'association relevant de la Loi du 01/07/1901 et de son Décret d'Application du 16/08/1901
1. Les principes de la loi du 01/07/1901
 2. La création d'une association : (procédure - rédaction et analyse des statuts)
 3. La vie de l'association : (obligations – registres – assemblées)
 4. La responsabilité des dirigeants : (dirigeants, membres et salariés)
 5. La fiscalisation des associations et l'Instruction Ministérielle du 18/12/2006 : (critères de « commercialité » - aménagements)

(Etude de cas complexe de détermination du statut fiscal d'une association culturelle type)

- Alternatives et complémentarités à l'association
1. Les structures commerciales et l'Action Culturelle
 2. La variété des structures commerciales : Spécificités et différences (LME – ENP - SARL/EURL - responsabilité des dirigeants - statut social et fiscal des dirigeants)

FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

BARTHELEMY Philippe

Directeur des Études d'ARTES.

Accompagne des structures culturelles dans la mise en place de leur stratégie de recherche de financements (mécénat, subventions nationales et européennes) et dispense son enseignement aux étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2003. Concepteur de manifestations culturelles, ses projets ont été plusieurs fois sélectionnés et soutenus par l'Union Européenne dans le cadre du Programme CULTURE.



Ancien directeur de services culturels de collectivités locales, il a été directeur de plusieurs associations gestionnaires d'équipements culturels.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles méthodologiques consacrés aux financements culturels (dernières publications) :

- CRÉER UN FONDS DE DOTATION : ASPECTS JURIDIQUES, TECHNIQUES ET OPÉRATIONNELS (décembre 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN : 978-2-8186-1898-1

- MÉCÉNAT CULTUREL, PARRAINAGE ET CROWDFUNDING (3^e édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-0186-0

- FINANCER SON PROJET CULTUREL (5^e édition – mars 2021). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-35295-484-2

- VALORISER ET ANIMER LE PATRIMOINE DE PROXIMITÉ : GUIDE MÉTHODOLOGIQUE (novembre 2018). Collection Dossiers d'Experts, Territorial Éditions, ISBN13 : 978-2-8186-1486-0

- Contributions à DIRIGER UN SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES, Collection Les Classeurs de la Lettre du Cadre Territorial, Territorial Éditions - ISBN : 978-2-35295-010-3

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les salles de formation sont équipées de bureaux, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 20 participants maximum.

Durée : 3 jours (18 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Tarif public : 1 395 euros, net de taxes, par participant

Tarif spécifique : 980 euros, net de taxes, par participant, destiné aux personnes physiques (indépendants, intermittents...), aux salariés d'associations et aux agents des communes de moins de 2500 habitants

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.



Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de 99 % (taux de répondants 0 % à la date du 06/02/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35

